



FICHE EMPLOI

Ergothérapeute

Direction : Tout ACAIS

Date de mise à jour : 19/04/2021

PROFIL DE RECRUTEMENT

DIPLOME – FORMATION

Diplôme d'état d'ergothérapeute

COMPETENCES REQUISES

Se référer à la Matrice de Compétences

MISSIONS

MISSIONS PRINCIPALES

En cohérence avec le Projet d'Etablissement et sous la responsabilité du chef de service et conjointement des médecins pour l'accompagnement thérapeutique (prescription médicale) :

Réalise des activités de rééducation, de réadaptation et de réinsertion dans le but de favoriser le bien être, l'autonomie sociale, professionnelle et l'intégration des personnes accompagnées. Ces activités concourent à la prévention, au dépistage et au diagnostic.

Sous la supervision du médecin de rééducation fonctionnel ou du médecin généraliste :

- Réaliser et accompagner des activités préventives et thérapeutiques en fonction du bilan réalisé dans les domaines physique, cognitif, sensoriel, psychique et relationnel, en institution ou en situation de vie quotidienne ;
- Réaliser l'installation et l'aménagement de l'environnement pour l'utilisation optimale des orthèses, appareillages et dispositifs ;
- Assurer l'éducation et le conseil dans le domaine du handicap auprès de son entourage, d'autres professionnels ou de populations cibles ;
- Rédiger des documents de préconisation et de choix d'aides techniques, de matériel et d'intervention humaine auprès des différentes instances et organismes liés au handicap ;
- Participer à la réalisation, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Projet d'Accompagnement Personnalisé / Projet Individuel d'Accompagnement et apporter un éclairage spécifique ;
- Transmettre les informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins ;
- Participer à la vie institutionnelle : travail en réseau, partage et amélioration des connaissances ;
- Être garant de la sécurité des biens et des personnes

MISSIONS SPECIFIQUE

Se reporter à la fiche de poste

Cette fiche emploi sera réactualisée dès que nécessaire. Les contenus des missions seront notamment susceptibles d'adaptation en fonction des évolutions législatives et organisationnelles au niveau de l'ACAIS.